



Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

SERVICE DES LETTRES ET DE L'ÉDITION

Subventions de voyage aux écrivains professionnels

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant la date du départ jusqu'au 31 janvier 2017

Ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre - vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste. Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande au moins **trois mois avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Megan Mabey

Agente auxiliaire des finances et de programme

Service des lettres et de l'édition

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

megan.mabey@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4582

ATS : 1-866-585-5559

WRG28bF 11-13



LIGNES DIRECTRICES

Mandat du Service des lettres et de l'édition	<p>Le Service des lettres et de l'édition contribue à l'essor de la littérature canadienne, grâce à ses programmes, et dans le respect des orientations, politiques et procédures établies par le Conseil des arts du Canada. Il soutient les artistes du domaine de la littérature ainsi que les organismes artistiques qui œuvrent de façon professionnelle à faire rayonner les arts littéraires canadiens.</p>
Description du programme	<p>Les subventions de voyage permettent aux écrivains, aux traducteurs, aux artistes de la performance littéraire, aux artistes de la création parlée et aux conteurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • répondre à des invitations spéciales relatives à des événements littéraires qui pourraient avoir des répercussions importantes sur leur perfectionnement artistique et l'avancement de leur carrière; • participer, au Canada, à une résidence pour écrivains.
Objectifs du programme	<p>Le programme de Subventions de voyage a pour objectifs d'aider à appuyer le développement et les carrières artistiques d'artistes littéraires professionnels canadiens et à soutenir la diffusion de la littérature canadienne.</p>
Admissibilité des candidats	<p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention d'une subvention.</p> <p>Candidats admissibles</p> <p>Pour présenter une demande à ce programme, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez aussi répondre à la définition que donne le Conseil des arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu une formation spécialisée dans votre domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); • s'engage à consacrer plus de temps à votre pratique artistique, si votre situation financière vous le permet; • avoir déjà présenté des œuvres en public ou publié. <p>De plus, vous devez être un écrivain professionnel reconnu ayant publié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au moins une œuvre littéraire chez une maison d'édition admissible; ou • dans le cas de la fiction, soit un minimum de quatre textes de création littéraire (p. ex., nouvelles, extraits de roman) parus à deux occasions distinctes dans des revues littéraires ou des périodiques admissibles ou des anthologies publiés par des maisons d'édition admissibles; ou • dans le cas de la poésie, un minimum obligatoire de dix poèmes; ou • dans le cas de l'essai, soit un minimum de 40 pages (10 000 mots) d'articles littéraires parus dans des revues littéraires ou des périodiques admissibles ou des anthologies publiés par des maisons d'édition admissibles.

<p>Admissibilité des candidats (suite)</p>	<p>Le Conseil des arts entend par essai littéraire un texte narratif qui porte sur des événements réels ou des personnes ayant réellement existé ou encore sur des idées concrètes, dans lequel le point de vue et l'opinion de l'auteur sont évidents et où l'exposé se fait dans un contexte précis et un cadre critique.</p> <p>Seuls les ouvrages publiés par des éditeurs de livres, magazines littéraires et périodiques admissibles établis au Canada ou à l'étranger seront pris en considération pour déterminer votre admissibilité. Les publications doivent être disponibles au grand public.</p> <p>Les éditeurs admissibles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • publier des livres selon un processus de sélection éditoriale; • avoir publié au moins quatre ouvrages littéraires ou deux numéros d'un magazine/périodique et être engagés dans un programme soutenu d'édition qui se compose d'œuvres provenant de divers auteurs; • ne publier chaque année qu'au maximum 25 % d'ouvrages qui soient écrits par leurs propriétaires, des membres de leur famille ou des employés; • payer des droits d'auteur ou rémunérer les auteurs; • utiliser des moyens appropriés et efficaces pour commercialiser et distribuer leurs œuvres et sensibiliser le public à celles-ci. <p>Les écrivains professionnels de toutes langues et les artistes littéraires qui œuvrent dans toutes les traditions orales sont également admissibles. Pour satisfaire à la définition d'un artiste professionnel, ils doivent de plus avoir été rémunérés pour leur travail.</p> <p>Pour être admissibles, les traducteurs doivent avoir obtenu un diplôme en traduction ou publié chez un éditeur reconnu au moins une traduction littéraire.</p> <p>Les artistes de la performance littéraire et de la création parlée et les conteurs professionnels sont admissibles au programme. Pour satisfaire à la définition d'un artiste professionnel, ils doivent de plus avoir déjà été rémunérés pour leurs prestations littéraires publiques.</p> <p>Restrictions</p> <p>Les dramaturges pourraient être admissible au programme de Subventions de voyage aux artistes du théâtre si l'activité à laquelle ils souhaitent participer n'est pas liée au lancement d'une œuvre littéraire ou ne correspond pas aux activités mentionnées précédemment.</p> <p>Les scénaristes pourraient être admissible au programme de Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques.</p> <p>Les étudiants à plein temps au secondaire ou de premier cycle dans un collège ou une université ne sont pas admissibles.</p> <p>Les étudiants de deuxième cycle inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat peuvent présenter une demande, pourvu qu'ils démontrent qu'ils auront suffisamment de temps à consacrer au projet proposé et que ce projet est distinct de celui associé à leur diplôme. Vous devez joindre à votre demande une lettre de confirmation de l'université.</p>
---	--

<p>Admissibilité des activités</p>	<p>Activités admissibles</p> <p>Les demandes peuvent porter sur plusieurs destinations, à condition qu’elles fassent partie du même voyage (par exemple, de Toronto aux États-Unis pour une activité puis en Europe pour une autre, et retour). Les candidats qui vont à plus d’une destination pour différents événements admissibles doivent expliquer la raison et les sommes demandées pour chaque segment de voyage.</p> <p>Toutes les activités doivent être de nature littéraire pour être admissibles.</p> <p>On encourage les candidats à communiquer avec un agent de programme avant de présenter une demande, afin de confirmer l’admissibilité des activités proposées.</p> <p>Les subventions de voyage couvrent les situations précises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à un festival littéraire international d’envergure à l’étranger; • participer à une résidence d’écrivain au Canada ou à l’étranger; • être invité au lancement à l’étranger, d’une œuvre littéraire admissible publiée par une maison d’édition de l’étranger; • recevoir un prix ou une distinction officielle décerné par une institution à l’étranger; • être l’invité d’honneur d’un salon du livre à l’étranger; • être l’orateur principal d’une conférence littéraire à l’étranger. Un orateur principal fait le discours d’ouverture ou exprime le mot de la fin ou est clairement identifié comme présentateur principal dans le programme de la conférence. Le candidat doit clairement être identifié comme l’orateur principal dans la lettre d’invitation présentée avec la demande de subvention de voyage. <p>Pour les artistes de la performance littéraire et de la création parlée, ainsi que les conteurs professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se produire dans le cadre d’un festival artistique ou un mini-spectacle à l’étranger (les frais relatifs à la performance doivent être indiqués dans la lettre d’invitation); • participer à une résidence littéraire au Canada ou à l’étranger. <p>Activités non admissibles</p> <p>Les activités suivantes ne sont pas admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les déplacements qui concernent des publications à compte d’auteur, ainsi que les publications dans des journaux communautaires, des périodiques gratuits ou d’étudiants et des bulletins d’associations ou d’organismes; • les activités qui concernent les livres de recettes, les bibliographies, les guides, les manuels, les index, les catalogues, les livres de croissance personnelle et les ouvrages pratiques, de référence ou de nature technique ainsi que les ouvrages écrits sur commande; • la participation à des événements scolaires, des conférences ou des symposiums; • la participation à des conférences ou des congrès littéraires et autres événements de cette nature (sauf si vous êtes invité à être l’orateur principal);
---	--

<p>Admissibilité des activités (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les déplacements liés à un événement littéraire organisé pour un seul conférencier invité (à moins qu’il ne s’agisse de recevoir un prix à l’étranger ou d’assister au lancement d’un livre à l’étranger); • la participation à des salons du livre (sauf si vous êtes l’invité d’honneur d’un salon du livre à l’étranger); • les tournées de promotion, les rencontres littéraires, et autres lectures ou présentations publiques (sauf si l’activité est liée au lancement d’une œuvre littéraire à l’étranger, ou à la programmation d’un événement ou un festival de grande envergure à l’étranger); • les lancements de livres au Canada; • les déplacements lié à la participation à une cérémonie dans le cadre de laquelle vous êtes finaliste ou présélectionné pour un prix; • les résidences qui portent sur des activités universitaires ou des activités menant à un diplôme de cycle supérieur; • les ateliers d’écriture ou tout autre atelier de développement professionnel qui visent la formation ou le perfectionnement en administration des arts; • les déplacements effectués en vue de faire de la recherche pour un projet d’écriture; • les déplacements effectués en vue de faire de la recherche pour la création ou la production d’une performance littéraire ou d’une prestation de création parlée ou de conte.
<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Vous pouvez demander l’un des montants fixes suivants pour payer une partie de vos frais de déplacement, d’après les tarifs excursion : 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ ou 2 500 \$. Les montants de 2 000 \$ et 2 500 \$ sont offerts seulement s’il s’agit d’un voyage à destination ou en partance du nord du Canada, ou d’un voyage à l’étranger, sauf en Amérique du Nord ou en Europe.</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer un voyage effectué avant la date de présentation des demandes.</p> <p>Les montants des subventions sont calculés en fonction des tarifs les plus économiques entre la résidence des candidats et le lieu de réalisation du projet.</p> <p>Le Conseil des arts du Canada accepte les projets qui reçoivent des fonds d’autres organismes publics ou privés, mais non pour les mêmes coûts.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>La subvention peut couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les billets d’avion, de train ou d’autobus; • les frais de transport interurbain pour les candidats qui vont à plus d’une destination pour des événements admissibles; • les frais de déplacements en taxi et en navette entre les aéroports, les gares ou les stations d’autobus (seulement entre la résidence du candidat et sa destination); • l’hébergement; • les repas.

Montant des subventions (suite)	Dépenses non admissibles <ul style="list-style-type: none"> • les assurances (voyage, bagages, santé, etc.) • les frais liés aux vaccins, au passeport et au visa • tout autre frais de transport local • les frais d'inscription.
Soutien pour l'accès aux services	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités de voyage admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services et en fonction de la disponibilité des fonds.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d'équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations) • services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière • services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Si vous désirez présenter une demande de soutien pour l'accès aux services, veuillez remplir le formulaire de demande. Les renseignements que vous fournirez sont confidentiels et ne seront pas transmis au comité d'évaluation. Seuls les employés du Conseil des arts évalueront votre demande au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme.</p>
Évaluation des demandes	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Pour ce programme, les demandes admissibles sont évaluées à l'interne par un comité formé d'agents de programme du Service des lettres et de l'édition. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national.</p>

Évaluation des demandes (suite)

Critères d'évaluation

Le comité évaluera les demandes selon les critères d'évaluation suivants :

- le mérite et la pertinence démontrés des événements, festivals, installations ou autres organismes hôtes à visiter.
- l'importance, les retombées prévues et la valeur promotionnelle, telles que présentées, du voyage proposé pour le perfectionnement artistique et l'avancement de la carrière.
- pour toutes les activités sauf les résidences, l'importance, les retombées et la valeur promotionnelle, du voyage proposé pour le rayonnement de la littérature canadienne.
- pour les résidences, la pertinence de la correspondance entre les besoins et objectifs du demandeur et ceux offerts par l'organisme hôte. Le cas échéant, on tiendra également compte de la disponibilité de professionnels qualifiés comme des mentors, des conseillers ou des personnes-ressources.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de Si! Subventions sur Internet.</p> <p>Veillez noter que, si vous utilisez Si! Subventions sur Internet, vous devez soumettre tous vos documents d'appui en ligne. Avant de commencer, assurez-vous que vos documents et votre matériel d'appui soient dans un format électronique approprié.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et tout le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Pour les demandes envoyées par la poste, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.) <p>Évitez les formats inhabituels car les documents photocopiés pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception indiquant que votre demande a été reçue. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Vous serez informé de la décision prise relativement à votre demande dans les trois mois suivant sa réception. Le Conseil des arts ne donne aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant Si! Subventions sur Internet, vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Vous pouvez consulter la liste des bénéficiaires sur le site web du Conseil des arts du Canada. Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des arts.</p>
---------------------------------	---

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez soumettre au Conseil des arts une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février). <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Imposition des subventions Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications aux activités proposées Toute modification aux activités subventionnées au projet doit être approuvée par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Rapport final Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>



Subventions de voyage aux écrivains professionnels

Les renseignements que vous fournirez sur les deux premières pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M.

Nom de famille _____ Premier et second prénoms _____ Année de naissance _____

Adresse permanente : _____ Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente : _____

Rue et numéro d'appartement _____

Rue et numéro d'appartement _____

Ville _____ Province ou territoire _____ Code postal _____

Ville _____ Province ou territoire _____ Code postal _____

Téléphone (résidence) _____ Téléphone (bureau) _____

Téléphone (résidence) _____ Téléphone (bureau) _____

Courriel _____

Site web _____

DÉCLARATION

Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi :
(Seul le Conseil utilisera cette information, y compris pour des sondages.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : français anglais

Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y satisfais.
- Je sais que je peux soumettre une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février).
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts.
- Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**une signature originale est requise**) _____

Date _____

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.

Montant total demandé : _____ \$

Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.

DESCRIPTION

Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

Montant demandé

Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus), ce qui représente au total 150 \$: $3 \times 80 \times 2 + 150 = 630$ \$

630 \$

Montant total demandé

Vous devez arrondir les montants à la centaine de dollars près.



Subventions de voyage aux écrivains professionnels

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE A2 – DOMAINE DE SPÉCIALISATION ET MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Précisez votre domaine de spécialisation, la forme d'art ou la tradition artistique particulière dans laquelle vous travaillez (en 15 mots ou moins) :

Indiquez le montant de la subvention que vous demandez (voir les lignes directrices pour plus de détails) :

500 \$

750 \$

1 000 \$

1 500 \$

2 000 \$

2 500 \$

PARTIE A3 – DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE

Décrivez le voyage que vous souhaitez entreprendre (en 15 mots ou moins) :

Événement : _____

Destination (précisez la ville et le pays) : _____

Dates : _____

PARTIE C – MATÉRIEL D'APPUI

En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez fournir le matériel d'appui indiqué ci-dessous. Votre matériel d'appui servira à déterminer votre admissibilité et pour l'évaluation de la demande par le comité. Le matériel d'appui ne vous sera pas retourné.

- **Pour les écrivains** : une copie de la lettre d'invitation de la part de l'organisme d'accueil, adressée au candidat, signée et sur papier en-tête;
- **Pour les artistes de la performance littéraire et de la création parlée et les conteurs** : une copie de la lettre d'invitation, adressée au candidat, signée, sur papier en-tête et dans lequel l'hôte du spectacle confirme la prestation et le cachet qui vous sera versé.

Pour tous les candidats :

- un document détaillé (maximum de **3 pages**) dans lequel vous précisez les points suivants :
 - le mandat et la pertinence du festival ou de l'événement auquel vous participerez OU du lieu et du profil de l'organisme hôte de la résidence residency (le cas échéant, indiquez les mentors, conseillers ou personnes-ressources qui seront disponibles pendant votre résidence) OU le profil de la maison d'édition étrangère (dans le cas d'un lancement de livre)
 - le programme d'activités prévues
 - l'importance, les retombées prévues et la valeur promotionnelle des activités pour votre développement et votre carrière artistique
 - une description qui explique comment vous prévoyez utiliser ce voyage pour accroître les occasions de présentation et/ou de circulation de vos œuvres, et de diffusion pour la littérature canadienne (sauf pour les résidences)
 - Pour les résidences, une description de la pertinence de la résidence proposée à l'égard de votre pratique artistique et d'une correspondance appropriée entre vos besoins et objectifs et ceux de l'organisme hôte.
- un itinéraire de voyage qui comprend vos dates de déplacement et l'horaire des événements
- un curriculum vitae littéraire (maximum de **3 pages**)

Ce document constitue un résumé concis de l'expérience professionnelle du candidat.

- une liste de vos publications (maximum de **3 pages**) – la liste doit indiquer le titre des livres ou des articles, le nom des éditeurs ou des périodiques, la date et le lieu de publication ainsi que le nombre de pages. Seuls les livres doivent faire l'objet d'une liste complète. La liste d'articles peut être sélective.
- un échantillon de votre travail d'écriture publié (maximum de **10 pages, incluant la page titre de la publication**). Le candidat ne doit pas envoyer de livres ou de manuscrits originaux mais des photocopies claires de 8½ po sur 11 po au recto seulement de feuilles blanches.

Les artistes de la littérature qui travaillent dans le domaine des traditions orales peuvent pour leur part soumettre un échantillon (maximum de **10 pages**) d'une oeuvre écrite récente ou encore un DVD, un cédérom ou une clef USB de matériel non écrit, publié ou non.

- Pour les étudiants de deuxième cycle seulement, vous devez fournir une lettre de votre université qui confirme que vous aurez suffisamment de temps pour accomplir le voyage proposé, et que le projet est distinct des travaux menant à votre diplôme.

La demande doit comprendre tous les renseignements demandés ci-dessus, à défaut de quoi elle sera considérée incomplète et ne sera pas évaluée.

PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et inclus toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise.)
- Soutien pour l'accès au service (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Domaine de spécialisation et montant de la subvention demandée
- Partie A3 – Description du projet de voyage (maximum de **15 mots**)
- Partie B – Budget
- Partie C – Matériel d'appui
 - Copie de la lettre d'invitation, telle que requise
 - Document détaillé (maximum de **3 pages**)
 - Itinéraire de voyage
 - Curriculum vitae littéraire (maximum de **3 pages**)
 - Liste de publications (maximum de **3 pages**)
 - Échantillon de travail (maximum de **10 pages**) ou un DVD, un cédérom ou une clef USB
 - Pour les étudiants de deuxième cycle seulement, une lettre de confirmation de votre université.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service des lettres et de l'édition

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous encourage donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre un agent d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5060, ou par courriel à info@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

atip-aiprp@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).

Veillez préciser : _____

Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).

Veillez préciser : _____

Autre (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

Veillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veillez cocher la case appropriée.

Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Numéro du contact : _____